

Loi

Générale

modern

Loi n° 26/AN/83 portant approbation d'un prêt entre la République de Djibouti et le Fonds arabe pour le Développement économique et social.

n° 26/AN/83

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
23 janvier 1983

Numéro JO
n° 1 du 28/02/1983

Date du numéro
28 février 1983

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- Est approuvé l'accord de prêt conclu avec le Fonds arabe pour le Développement économique et social et portant sur un montant de 1 500 000 (un million cinq cent mille) de Dinars koweïtiens tel que annexé à la présente loi.

Article 2

- La présente loi sera enregistrée et publiée au «Journal officiel », dès sa promulgation.